

Le MR appelle la N-VA à garder le Sénat en vie

■ Pour le sénateur MR Jean-Paul Wahl, le Sénat met Flandre et fédéral sur un pied d'égalité.

Entretien Frédéric Chardon

Le nouveau Sénat, issu de la 6^e réforme de l'Etat et des dernières élections, fonctionne désormais depuis plus d'un an. Ses membres sont en grande majorité des élus des différentes entités fédérées qui se retrouvent ainsi dans un même hémicycle au fédéral. Mais des critiques se font entendre, en particulier du côté de la N-VA qui ne porte pas cette assemblée très "fédéraliste" dans son cœur. Le Sénat semble être une assemblée en sur-sis. Toutefois, pour Jean-Paul Wahl, député wallon et sénateur MR, le Sénat nouveau modèle a tout son sens. Il appelle les nationalistes flamands à "ne pas jeter le bébé avec l'eau du bain".

Malgré les réformes, on n'entend pas toujours parler du Sénat en bien...

Beaucoup de gens se posent des questions. La N-VA en parle rarement en bien, en effet... Mais assez curieusement, les sénateurs N-VA font partie de ceux qui sont les plus actifs en commission. Ils sont légalistes et ils interviennent d'une manière extrêmement pertinente.

Alors, quel est le problème vis-à-vis du Sénat aux yeux des nationalistes flamands ?

Le problème pour la N-VA, c'est que le Sénat actuel renforce le fédéralisme. L'ancien Sénat n'avait plus aucun sens dans notre système de Régions et de Communautés, le bicaméralisme n'avait plus aucune raison d'être. En Belgique, il manquait "une chambre des Régions": il n'existait plus de contact direct entre les entités fédérées pour des matières importantes comme les travaux publics, l'aménagement du territoire... Ce sont des sujets qui échappent to-

talement au pouvoir fédéral et où la Flandre et la Wallonie n'avaient plus de contacts. Le Sénat actuel n'a plus rien à voir avec l'ancienne institution, même si on en a conservé le nom.

Les sénateurs semblent pourtant être comme les musiciens du "Titanic" qui continuent de jouer alors que le bateau coule... Le Sénat, même moderne, n'est-il pas politiquement condamné de toute façon ?

On verra en 2019. Pour tout ce qui est réforme de l'Etat et des institutions, avant, les Communautés et les Régions n'avaient strictement rien à dire. Alors que, maintenant, au travers du nouveau Sénat, les entités fédérées sont représentées au fédéral par leurs sénateurs. Par conséquence, lors de l'inéluctable prochaine réforme de l'Etat, les entités fédérées auront leur mot à dire sur un pied d'égalité avec le fédéral.

C'est très théorique votre raisonnement: les réformes de l'Etat sont négociées entre les partis politiques et non entre les institutions.

Bien sûr. Mais il y a des nuances au sein même des formations politiques. On trouve des régionalistes, des communautaristes, certains veulent un maximum de compétences au fédéral... Même à la N-VA, il y a de très grosses nuances, je m'en aperçois bien. Mais cette discussion interne aux partis sur l'avenir du pays n'avait aucune base institutionnelle et aujourd'hui elle en a une. Et puis, la fonction fait

l'homme: quand on est député régional, on n'est pas député fédéral. Il y a

une approche différente.

Vous lancez un appel à la N-VA pour lui dire "ne jetez pas le bébé avec l'eau du bain" ?

Très clairement. Mais il faut rappeler que la N-VA a un objectif qui va bien plus loin que la suppression du Sénat. C'est clairement indiqué dans ses statuts: c'est l'indépendance de la Flandre. Même s'ils atténuent leur discours et même si cet article de leurs statuts ne fait pas l'unanimité au sein du parti. Le premier article des statuts du PS – la lutte des classes – ne fait plus vraiment l'unanimité au sein du PS non plus... Malgré cela, je n'ai jamais entendu des élus de la N-VA dire: "On s'en fout de ce qui se passe ailleurs." Ils savent bien que la Wallonie reste le premier partenaire économique de la Flandre. La N-VA a la volonté de mieux faire fonctionner l'Etat. Et, dans leur optique, si la Belgique fonctionne mieux, c'est bon pour la Flandre.

Les critiques portent plus spécialement sur le coût du Sénat pour "une production" assez modeste...

Les rationalisations ne sont pas encore terminées. On ne peut pas foutre le personnel à la porte du jour au lendemain. Certains sont partis à la Cour des comptes, à la Chambre des représentants, dans les assemblées fédérées, etc. Les sénateurs, par ailleurs, ne touchent plus d'indemnités (sauf les sénateurs cooptés, NdIR) mais seulement leurs indemnités de parlementaires des entités fédérées.

"Lors de l'inéluctable prochaine réforme de l'Etat, les entités fédérées auront leur mot à dire sur un pied d'égalité avec le fédéral."

JEAN-PAUL WAHL

Député wallon et sénateur MR.

En bref

Le nouveau Sénat

► **Soixante sénateurs.** Le Sénat se compose depuis les dernières élections de 60 membres au total. Dont 50 issus des parlements des

entités fédérées : ils sont désignés par leurs assemblées d'origine respectives. A côté de ces élus régionaux et communautaires, on trouve également 10 sénateurs cooptés (dont Philippe Mahoux pour le PS, Anne Barzin pour le MR, Bert Anciaux pour le SP.A, Steven Vanackere pour le CD&V, etc.).

► **Rémunérations.** Les sénateurs "de base" n'ont pas d'indemnités en plus pour venir siéger au fédéral. Les sénateurs cooptés, par contre, reçoivent eux "un salaire" versé par le Sénat équivalent à la moitié de l'indemnité parlementaire normale : soit 3 586,13 euros brut par mois.

► **Compétences.** Dans quelques

matières, le Sénat entre toujours en compte vis-à-vis de la Chambre : les réformes institutionnelles éventuellement à venir, les questions relatives à la Monarchie ou encore au financement des partis politiques... Toute réforme dans ces sujets devra être approuvée par les sénateurs sur un pied d'égalité avec la Chambre.